Saint-Placide, le 17 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 17 décembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Marie-Ève D'Amour Stéphanie Gingras
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et M. le Directeur général Mathieu Dessureault.

L'avis de convocation a été notifié à chaque membre du Conseil municipal conformément à l'article 156 du Code municipal.

Mme la conseillère Brigitte DesRosiers a justifié son absence étant à l'extérieur du territoire de la Municipalité et considérant les dispositions de l'article 157 du Code municipal, le conseil peut donc valablement procéder.

À 19h30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (10 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION
320-S-12-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- Ouverture et constatation du quorum;
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3- Adoption du budget de l'année 2020 (ND/204-000-010);
4- Adoption du programme triennal d'immobilisations (ND/204-000-004);
5- Période de questions : les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
6- Levée de la séance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
321-S-12-2019

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020

(Référence dossier : 204-000-010)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2020 soit adopté comme suit :

R E V E N U S

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxe – Immeubles non résidentiels	27 984 $
Taxe – Immeubles industriels	89 124 $
Taxe – Immeubles six logements ou plus	14 397 $
Surtaxe sur les terrains vagues desservis – secteur	14 587 $
Taxe – Immeubles agricoles	444 265 $
Taxe – Résiduelle	1 315 511 $
Taxe – Crédit de taxes	(18 707) $

Taxe spéciale – Réfection routière	72 800 $
Taxe spéciale - Entretien église et presbytère	34 085 $
Secteur - Aqueduc	40 640 $
Secteur - Égout	78 380 $
Compensation pour service incendie	8 940 $
TOTAL DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	**2 122 006 $**
TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION	
Matières résiduelles	105 680 $
Centres d'urgence 9-1-1	10 000 $
Service de la dette	44 980 $
TOTAL DES TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION	**160 660 $**
TOTAL DES TAXES	**2 282 666 $**
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	
Compensation tenant lieu de taxes	12 400 $
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	12 400 $
TRANSFERTS	
Transferts gouvernement du Québec et du Canada	167 010 $
TOTAL DES TRANSFERTS	**167 010 $**
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	
Services rendus aux organismes municipaux	12 900 $
Autres services rendus	48 865 $
TOTAL DES SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	**61 765 $**
IMPOSITION DE DROITS	
Licence et permis	5 600 $
Droits de mutation immobilière	85 000 $
TOTAL DES IMPOSITIONS DE DROITS	**90 600 $**
AMENDES ET PÉNALITÉS	22 150 $
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	13 000 $
AUTRES REVENUS	91 635 $
TOTAL DES REVENUS	**2 741 226 $**

DÉPENSES

CHARGES, AFFECTATIONS ET IMMOBILISATIONS	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	118 457 $
Application de la Loi	8 000 $
Gestion financière et administrative	526 860 $
Évaluation	76 500 $
Gestion du personnel	9 850 $
Autres	71 760 $
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**811 427 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Police	252 292 $
Protection contre l'incendie	241 940 $

Conduite sous-pression	11 290 $
Autres	2 150 $
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	**507 672 $**
TRANSPORT	
Voirie municipale	367 374 $
Enlèvement de la neige	125 460 $
Éclairage des rues	4 270 $
Circulation et stationnement	12 510 $
Transport en commun	38 767 $
TOTAL TRANSPORT	**548 381 $**
HYGIÈNE DU MILIEU	
Aqueduc :	
Purification et traitement de l'eau potable	39 150 $
Réseau de distribution de l'eau potable	24 100 $
Égout :	
Traitement des eaux usées	148 245 $
Réseau d'égouts	39 170 $
Matières résiduelles :	
Collecte et transport des déchets	65 000 $
Élimination	28 165 $
Matières secondaires :	
Collecte et transport des matières secondaires	9 870 $
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	**353 700 $**
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	
Logement social	2 000 $
TOTAL SANTÉ ET BIEN ÊTRE	**2 000 $**
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Aménagement, urbanisme et zonage	123 142 $
Promotion et développement économique	99 640 $
Autres - Patrimoine	34 085 $
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	**256 867 $**
LOISIRS ET CULTURE	
Activités récréatives	408 253 $
Activités culturelles	66 315 $
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	**474 568 $**
FRAIS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme – intérêts	61 100 $
Autres frais de financement	350$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	**61 450 $**
IMMOBILISATIONS	
Amortissement - Immobilisations	(305 555) $
TOTAL IMMOBILISATIONS	**(305 555) $**
FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	70 000 $
TOTAL FINANCEMENT	**70 000 $**

AFFECTATIONS	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À MÊME LE BUDGET D'OPÉRATIONS	46 694 $
Affectation surplus accumulé non affecté	(117 213) $
Excédent de fonctionnement affecté	(985) $
Réserves financières et fonds réservés	32 220 $
TOTAL AFFECTATIONS	**(39 284) $**
TOTAL DES DÉPENSES	**2 741 226 $**

De plus, afin d'équilibrer les revenus avec les dépenses, un montant de 117 213 $ provenant du surplus non affecté et libre a été approprié au présent budget 2020 et puisque les montants des revenus nécessaires ont été inscrits ci-haut, les taux de taxes suivants sont fixés et seront imposés pour l'année 2020 selon l'évaluation imposable soit 311 210 500 $.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
322-S-12-2019

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

(Référence dossier : 204-000-004)

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lequel est joint à la présente résolution comme Annexe 1 pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 45 et se termine à 19 h 55.

RÉSOLUTION
323-S-12-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 55.

ADOPTÉE